

Type Diplôme : Master M1 & M2			
COMPOSANTE	ELMI	ELMI_Antenne	
MENTION	Economie des organisations		
CODE DIPLOME	IMEOR18		
Séssion M1	Session Unique		
Séssion M2	Session Unique		
Régime d'inscription	Initiale Hors-Apprentissage / Formation Continue / Formation Permanente		Contrat d'Apprentissage/ Contrat de Professionnalisation

Parcours Type en Master 1		Parcours Type en Master 2	
Economie et Management des Entreprises et des Organisations		Economie et Management des Entreprises et des Organisations	
Heures Maquette Année 1	Heures Valorisées Année 1	Heures Maquette Année 2	Heures Valorisées Année 2
648	492	636	613,5

COMPENSATION	
Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.	
Obtention des UE	
Chaque UE est définitivement acquise dès lors que l'étudiant(e) y a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Au sein de chaque UE, il y a compensation entre les ECUÉ.	
Obtention du Semestre	
Chaque semestre du master est validé dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Au cours de chaque semestre, il y a compensation entre les UE.	
Obtention de l'Année	
Chaque année de master est obtenue dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Il n'y a pas de compensation entre les deux semestres pour obtenir l'année.	
Note éliminatoire/ Note seuil	
Note inférieure à 10/20 au mémoire	
REDOUBLEMENT	
Le redoublement n'est pas autorisé sauf décision contraire du jury de délibération des notes et résultats du diplôme.	
Textes réglementaires	
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence	
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master	

